

il propose de commencer l'évaluation de l'entreprise Canol dans un délai raisonnable après avis de l'abandon de son exploitation ou d'une partie importante de l'entreprise et de la mener à bout dès que faire se pourra.

Il propose donc de plus que les deux Gouvernements désignent prochainement des représentants pour visiter ensemble les biens matériels, recueillir des renseignements et présenter des rapports préliminaires afin d'établir l'évaluation dès que faire se pourra et, si possible, avant la cessation de l'exploitation.

Si votre Gouvernement agrée ces propositions, je suggère que la présente note et votre réponse portant adhésion soient considérées comme constatant l'accord intervenu à ce sujet entre les deux Gouvernements.

Agréez, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

RAY ATHERTON.

## II

*Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du  
Canada à l'Ambassadeur des Etats-Unis*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 26 février 1945.

N° 17

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note n° 290 du 26 février par laquelle vous faites des propositions à propos de l'entreprise Canol.

Les propositions énoncées dans votre note conviennent au Gouvernement du Canada et il est entendu que votre note et la présente réponse seront considérées comme constatant l'accord intervenu à ce sujet entre les deux Gouvernements.

Agréez, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,*

W. L. MACKENZIE KING.